



Visitez le site de la résidence sur :

asllacerisaie.canalblog.com

01.39.74.35.05 ou 06.66.32.54.00

ATTENTION AU POIDS DES CAMIONS DE LIVRAISON OU DE DEMENAGEMENT, PARTICULIEREMENT SUR LES PLACETTES.

IL EST RAPPELE QUE LA CHARGE MAXIMUM ADMISE EST DE 10 TONNES.

VOUS ETES TENUS D'EN AVISER VOS PRESTATAIRES.

EN CAS DE DESORDRE, VOTRE RESPONSABILITE SERAIT ENGAGEE.

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RESIDENCE "LA CERISAIE" - 78510 TRIEL SUR SEINE**

Le jeudi 24 mai 2012, à vingt heures, les propriétaires de la résidence "La Cerisaie", ZAC des Châtelaines, 78510 TRIEL SUR SEINE, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au collège "Les Châtelaines", chemin du Moulin, 78510 TRIEL SUR SEINE, à effet de délibérer sur l'ordre du jour signifié à l'ensemble des propriétaires par convocation expédiée en lettre recommandée avec avis de réception ou par émargement s'ils étaient présents à leur domicile.

Il a été dressé une feuille de présence signée par chacun des membres de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Étaient présents : 70 propriétaires sur 256 soit 528 tantièmes sur 2009 (26,28 %)
Étaient représentés : 49 propriétaires sur 256 soit 440 tantièmes sur 2009 (21,90 %)

D'où un total de 119 propriétaires sur 256 soit 968 tantièmes sur 2009 (48,18 %)

Le quorum étant atteint (1/3 soit 670 tantièmes sur 2009), l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient absents et non représentés : mesdames ou messieurs (tantièmes / 2009)

Malika	ADEL	7	Patrick	CARIO	7	Ercan	DUZGUNOGLU	7
Iskuhi	AGABALYAN	7	Lucienne	CASTELLI	8	Latifa	ECHABNI	8
Christian	AGNES	8	Marcel	CEBAREC	8	Taïeb	EL AMRANI	8
Mickaël	AMRAM	7	Frédéric	CHARRUYER-MORAND	8	Vincent	FERRO	7
Rachid	AMRI	7	Stéphane	CHEDEBOIS	7	Mickaël	FLEURY	8
Alain	ANDRE	8	Xavier	CHRISTEN-BLASZCYK	8	Said	FRIDI	8
Didier	ANIZON	7	Karim	CHTOUROU	8	Alice	GALLIERE	7
Gregory	ANNEQUIN	7	Daniël	CLAIS	8	Benjamin	GAMBARDELLA	8
Ahmet	ARSLAN	8	Florence	COMPTOUR	8	Luc	GAUTIER	7
J.F.	ATSAMOUTH	8	Sébastien	CORRE	7	René	GEERAERT	7
Fabrice	AUBE-LEMAITRE	7	Paul	COURTOT	8	Marc	GELIBERT	8
Stéphane	BALAGUE-DUPONCHEL	8	Pierre	DANGLLOT	7	Serge	GERMAIN	7
Wilfried	BALAN	8	Josselin	DAUGAS	8	Pascal	GILLES	8
René	BELLEBON	8	Roland	DE KERPEL	8	José	GODINHO DA SILVA	7
Dominique	BLASZCYK	7	Mickael	DEBUSSCHERE-TREMBLAY	8	Weimar	GOMEZ	8
Laetitia	BLOUIN	8	Jean-Marc	DEMACHY	8	Yannick	GORGET-MARTINS BARBOSA	7
Stéphane	BONHOMME	8	Marie-Jeanne	DEWERDT	8	Sylviane	GUERDON-KEIGNART	8
Sylvie	BOTHUYNE	7	Sylvain	DEZEUZE-LEDOIT	8	Xavier	GUILLEZ	7
Didier	BOURDON	7	Giorgio	DI GABRIELE-JIOUAD	7	Yves-Hervé	HUSSENET	8
Olivier	BULTEAU	7	Salah	DIKES	8	Tina	IZNARD	8
Philippe	BUTTAZZO	7	Joaquim	DOS SANTOS	8	Stéphane	JANET	7
Batiste	CAHN	7	Xavier	DUPONT	7	Grégory	LAGATIE	7
Alain	CALMEL	8				Youssef	LAMATIG	8

Handwritten signature and initials.

Jean-Pierre	LAMBERT	7	Maxime	METIVET	8	Josette	REPESSÉ	8
Olivier	LAMBERT	8	Régis	MEYRIER	7	César	ROMERO	7
Emmanuel	LATSAGUE	8	Micaël	MINARY	8	Guy	ROUSSIN	8
Bertrand	LAVALLEE	7	Ramon	MIRAS	8	Antonio	SABATINO	7
Michel	LAVERGNE	8	Mohammad	MOGHADDAM-THEZENAS	8	Emmanuelle	SALIN-BAVARIN	8
Patrick	LE CAM	8	Jean	MONGES	7	François	SANCHEZ-ALVES	7
Serge	LE GENTIL	8	David	MOREAU	7	Didier	SAUVE	8
Serge	LE GOFF	7	Christophe	MULLER-BOUTENKAK	8	Lahoussine	SOUGRAT	8
Sébastien	LE SCIELLOUR-BOUILLON	8	Stéphanie	NATANEK	8	Vadim	SOUKHINE	7
Jacques	LEDOIT	7	Saadia	NEUMAN	8	Isabelle	STABAT	8
Frank	LEFUEL	8	Thierry	NOUGUIER	8	Patrice	STEFANI	7
Matthieu	LEGROSDIDIER-TARANNE	8	Edouard	NUEZ	8	Gilles	TAFFOUREAU	8
Jean-François	LIOT	7	Sébastien	OLIVIER	7	Fernand	TANGUY	8
Jean-Yves	LOUET-LABAJ	7	Catherine	PERICARD	8	Gérard	TEFFOT	8
Dragos-loan	LUCA	8	Christine	PINTO	8	Michelle	THIERCELIN	7
Francis	LYCAON	7	Jorge	PIRES MORAIS-ZAMBELLI	7	Béatrice	THOMAS	8
Béatrice	MALKIN	8	Eric	POTHIN-PLANAS	8	Jacques	THURIN	8
Manuel	MARQUES	8	Arnaud	POULOT-CAZAJOUX IN- GRAO	8	Alain	TISSIER	8
Jacques	MARTIN	7	Sébastien	POUPARD	8	Sylvain	TO - MONGES	7
Eric	MARTY	7	Roland	POURCELOT	7	Marie-France	TRAN	8
Isabelle	MARTY	8	Thierry	PRIEUR	8	Michel	VIDAL	8
Ahmed	MAZZARGO	7	Dominique	PRIN	7	Sylviane	VIGNE	7
Stéphane	MERIL	8	Rija	RABARIVÉLO	8	Henri	VINCENT	8

Soit 137 propriétaires sur 256, représentant 1041 tantièmes sur 2009 (51,82 %)

1. ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE

RESOLUTION : après appel des candidatures, l'assemblée générale nomme M. Ghesquière président de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. ÉLECTION DES SCRUTATRICES OU SCRULATEURS.

RESOLUTION : après appel des candidatures, l'assemblée générale nomme Mmes Lebrasseur et Paoloni-Crottier comme scrutatrices de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. ÉLECTION DE (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

RESOLUTION : après appel des candidatures, l'assemblée générale nomme Mme Sabel comme secrétaire de séance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. APPROBATION DES COMPTES de l'exercice du 01.01.11 au 31.12.11.

Une erreur de reprographie a fait que la page 2/2 du détail des dépenses jointe à l'ordre du jour était photocopiée recto-verso. Il est expliqué à l'assemblée générale que cela ne modifie en rien le résultat final et que les pages 1/2 et 2/2 seraient jointes au compte rendu (voir annexe jointe).

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice du 01.01.2011 au 31.12.2011, dans leur teneur et imputation, pour la somme de 45.663,18 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5. RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE

Le rapport de M. Vincent RANCHON, expert-comptable, était joint en annexe de la convocation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6. QUITUS AUX SYNDICS.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale donne son quitus aux syndics de l'A.S.L. pour leur gestion durant la période du 01.01.2011 au 31.12.2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

7. RENOUELEMENT DE LA MISSION DE M. RANCHON, EXPERT-COMPTABLE

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale renouvelle la mission de M. Ranchon, expert-comptable, pour la somme annuelle de 2.900 € T.T.C. Ce montant étant prélevé sur la ligne "frais de gestion".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

8. CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2012.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale confirme le budget prévisionnel du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour un montant de 45.000 €, hors travaux, investissements ou frais (détail joint en annexe de l'ordre du jour). La quote part de chaque propriétaire est exigible en 2 fois : les 01.01.2012 et 01.07.2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

9. BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel du 01.01.2013 au 31.12.2013 pour la somme de 47.000 € (détail joint en annexe de l'ordre du jour), hors travaux, investissements. La quote part de chaque propriétaire étant exigible les 01.01.2013 et 01.07.2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

10. RENOUELEMENT DE L'INDEMNITÉ.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale renouvelle l'indemnité forfaitaire annuelle de 650,00 € destinée au président de l'ASL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

11. ÉLECTION OU RÉÉLECTION DES SYNDICS APRÈS APPEL DES CANDIDATURES.

RESOLUTION : après appel des candidatures, l'assemblée générale désigne en qualité de syndics et ce jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire destinée à statuer sur les comptes de l'année en cours :

Mmes : Lebrasseur, Paolini-Crottier et Sabel.

MM. : Barbier, Ben Amor, Brohan, Burochin, Ghesquière et Marchand.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Voir en annexe, le compte rendu de la réunion de bureau du 14 juin 2012 (n°1283-12) détaillant la charge de chacun.

12. AFFECTATION DES FONDS DEGAGÉS SUR LE BUDGET 2011.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale décide d'affecter la somme non dépensée sur le budget 2011 sur un fonds de réserve destiné à de futurs travaux. La somme disponible représente 4.335,86 €.

En cas de mutation du bien, au même titre que le fonds de roulement, la somme de 15,11 € (lot 4 pièces) ou 17,27 € (lot 5 pièces) sera remboursée au vendeur par l'acheteur à l'issue de la vente.

Vote contre, la Sté FRANCE HABITATION représentant 30/2009.

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

13. RENOUELEMENT DES PLANTATIONS.

RESOLUTION : certaines plantations datant de 1980 une somme de 1.000 € va être dégagée pour les remplacer. Ce montant sera prélevé sur la ligne "maintenance" du budget.

Votent contre, M. GUILOUZIC représentant 8/2009.

Cette résolution est adoptée par 960 tantièmes sur 968 (99,17 %) des présents et représentés.

14. FRAIS DE QUESTIONNAIRE.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale accepte que les frais de mutation s'élèvent à 40 € par questionnaire (à la charge exclusive du vendeur). Ces sommes alimenteront les recettes de l'ASL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

15. IMPAYES.

RESOLUTION : après délibération, l'assemblée générale accepte que les relances soient facturées 5 € unitaire (hors frais d'affranchissement). Ces sommes alimenteront les recettes de l'ASL.

Vote contre : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes).

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

16. INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS.

1. L'AGENCE GENERALE (suite à la plainte déposée en 2002).

Le juge d'instruction du TGI de Versailles a rendu le 20 mars 2012 une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Mme Renault, l'ancien syndic professionnel de La Cerisaie. La qualification des faits est : abus de biens sociaux, abus de confiance, faux et usage de faux en écriture privée.

La Cerisaie ayant été en partie indemnisée par la caisse de garantie, le but est de récupérer les frais engagés (honoraires d'huissier, d'expert comptable et d'avocat).

L'audience devrait se tenir d'ici la fin de l'année. Depuis 10 ans, nous ne sommes plus à 6 mois près...

2. LA STE DL BATIMENT pour des malfaçons observées lors des travaux effectués en 2010 et 2011.

Toutes les tentatives amiables ayant échoué, la seule issue restait la justice. En conséquence, la Sté DL BATIMENT et ALLIANZ (garantie décennale) ont été assignés en référé le 12.04.2012. A l'audience, l'avocat de DL BATIMENT a sollicité un report pour "prendre connaissance du dossier".

Le renvoi a été ordonné au 31.05.2012 pour la désignation d'un expert.

DEMANDES D'AUTORISATION

(Elles ne seront abordées que si les demandeurs respectifs sont présents ou représentés).

17. A la demande sollicitée par M. & Mme VALENTIN, 4 placette des Pruniers, autorisation d'installer une marquise plane en acier blanc au dessus de la porte d'entrée (largeur 155, hauteur 90), couverture polycarbonate alvéolaire translucide.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

18. A la demande sollicitée par M. & Mme FERREIRA, 1 placette des Poiriers, autorisation de changer leur porte de garage par une porte motorisée séquentielle blanche.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

19. A la demande sollicitée par M. LECOEUICHE, 21 rue des Framboisiers, autorisation de remplacer la grille de métal existante qui condamne le garage existant initialement, par une porte de garage à bascule blanche.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

20. A la demande sollicitée de M. et Mme JAMET, 13 placette des Pommiers, autorisation de poser un Velux 55 x 78 cm sur le toit côté voie ferrée.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

21. A la demande sollicitée par Mme BOND, 23 rue des Erables, autorisation d'installer un sas vitré en PVC blanc.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

22. A la demande sollicitée par Mme BOND, 23 rue des Erables, autorisation de remplacer la porte de garage par une porte sectionnelle motorisée blanche.

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

23. A la demande sollicitée par M. et Mme PANCRACE, 6 placette des Poiriers, autorisation de remplacer la porte d'entrée d'origine par une porte en alu blanc + verre opaque

S'abstient : FRANCE HABITATION (30/2009 tantièmes)

Cette résolution est adoptée par 938 tantièmes sur 968 (96,90 %) des présents et représentés.

24. RÈGLES DE VIE

➤ **TAILLE DES HAIES**

Il est rappelé que la hauteur des haies vives ne peut excéder 2,00 mètres. Chaque propriétaire doit veiller à ce que sa haie n'empiète pas sur les parties communes : trottoirs, rues et espaces verts. D'autre part, les arbres ne doivent pas masquer les éclairages et doivent donc être taillés en conséquence.

➤ **VEHICULES VENTOUSES**

Les places de stationnement étant rares dans la résidence, tout véhicule restant de manière prolongée au même endroit, est susceptible d'être enlevé par les services compétents.

➤ **ENTREES DES PLACETTES**

Il est rappelé que les véhicules stationnés à l'entrée des placettes (à plus forte raison les camionnettes) le sont sous l'entière responsabilité des propriétaires respectifs. Surtout en cas de gêne lors de l'intervention des secours.

➤ **PARTIES COMMUNES**

Sur les parties communes, aucune place de stationnement n'est réservée. Elles ne peuvent donc être revendiquées. Les propriétaires de véhicule(s) devront cependant s'assurer que cela ne gêne pas la libre circulation des voisins. Cette mise au point devrait éviter certains litiges latents...

➤ **PLACETTES**

Est-il besoin de rappeler que les enfants jouant sur les placettes sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas de dégradations, ceux-ci pourraient avoir à subir les frais des remises en état que ce soit des parties communes ou privatives.

DÉPÔTS DES POUBELLES, CONTENEURS ET ENCOMBRANTS

(Pour la propreté et l'hygiène de tous, merci de respecter impérativement ces consignes)

DÉPÔTS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le mardi et le vendredi (sauf le 1^{er} mai) la veille ou le matin du ramassage, dans des sacs correctement clos.

DÉPÔTS DES CONTENEURS :

Le mardi (sauf le 1^{er} mai) à partir de 18h et reprise le plus tôt possible après le passage du camion.

DÉPÔTS DES ENCOMBRANTS :

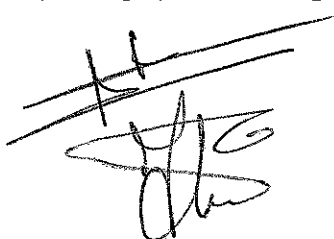
Le troisième vendredi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le président
Pascal GHESQUIÈRE



Les scrutatrices
Martine LEBRASSEUR
Josiane PAOLONI-CROTTIER



La secrétaire
Dominique SABEL



Pièces jointes : compte rendu de la réunion du 14/06/2012 (n°1283-12).

Tableau des dépenses détaillées.

EAU

SFDE 1er semestre	05-juil-11	421,96 €	
SFDE 2ème semestre	31-déc-11	432,23 €	854,19 €

ELECTRICITE

EDF du 17/01 au 14/03	01-avr-11	526,26 €	
EDF du 15/03 au 14/05	01-mai-09	250,76 €	
EDF du 15/05 au 14/07	30-juil-09	283,83 €	
EDF du 17/07 au 13/09	02-oct-09	368,74 €	
EDF du 14/09 au 13/11	13-nov-09	294,44 €	
EDF du 14/11 au 14/01	31-déc-09	552,73 €	2 276,76 €

SALAIRES BRUTS ET CHARGES SOCIALES

Salaire janvier	25-janv-11	1 908,00 €	
Salaire février	27-févr-11	1 908,00 €	
Salaire mars	27-mars-11	1 908,00 €	
Salaire avril	29-avr-11	1 908,00 €	
Salaire mai	31-mai-11	1 908,00 €	
Salaire juin	26-juin-11	2 862,00 €	
Salaire juillet	14-juil-11	1 908,00 €	
Salaire août	27-août-11	1 908,00 €	
Salaire septembre	25-sept-11	1 908,00 €	
Salaire octobre	26-oct-11	1 908,00 €	
Salaire novembre	27-nov-11	1 908,00 €	
Salaire décembre	25-déc-11	2 862,00 €	
Régularisation salaires 2011	31-déc-11	1,90 €	24 805,90 €

URSSAF + chômage 1er trimestre	27-mars-11	1 650,23 €	
URSSAF + chômage 2ème trimestre	30-juin-11	2 106,01 €	
URSSAF + chômage 3ème trimestre	30-sept-11	1 638,79 €	
URSSAF + chômage 4ème trimestre	31-déc-11	2 571,16 €	
Régularisation URSSAF 2011	31-déc-11	2,45 €	7 968,64 €

ABELIO 1er trimestre	27-mars-11	383,51 €	
ABELIO ajustement 2010	14-juin-11	228,80 €	
ABELIO ajustement 2009	26-juin-11	60,25 €	
ABELIO 2ème trimestre	30-juin-11	447,43 €	
ABELIO 3ème trimestre	30-sept-11	383,52 €	
ABELIO 4ème trimestre	31-déc-11	447,43 €	
Régularisation ABELIO 2011	31-déc-11	-0,47 €	1 950,47 €

Taxe sur salaires 1er trimestre	27-mars-11	504,00 €	
Taxe sur salaires 2ème trimestre	15-juil-11	634,00 €	
Taxe sur salaires 3ème trimestre	30-sept-11	504,00 €	
Taxe sur salaires 4ème trimestre	31-déc-11	633,00 €	2 275,00 €

Médecine du travail	25-févr-11	115,72 €	115,72 €
---------------------	------------	----------	-----------------

Formation professionnelle	31-déc-11	163,17 €	163,17 €
---------------------------	-----------	----------	-----------------

Participation Carte Orange 1er trimestre	31-mars-11	185,40 €	
Participation Carte Orange 2ème trimestre	30-juin-11	185,40 €	
Participation Carte Orange 3ème trimestre	30-sept-11	185,40 €	
Participation Carte Orange 4ème trimestre	31-déc-11	185,40 €	741,60 €

Total salaires et charges salariales			38 020,50 €
---	--	--	--------------------

ADMINISTRATION

Envoi convocations AG	6-mai-11	67,85 €	
Tirage ordre du jour AG	14-juin-11	93,29 €	
Tirage PV AG	13-juil-11	76,19 €	237,33 €

[Handwritten signatures and initials]

FRAIS DE GESTION

Maintenance informatique	22-janv-11	918,53 €	
Honoraires agence immobilière	29-janv-11	756,00 €	
Droits de garde	11-mai-11	15,24 €	
Indemnité Pdt ASL	14-juil-11	650,00 €	
Location salle collège	16-déc-11	125,00 €	
Frais d'huissier	24-déc-11	52,62 €	
Expertise comptable	31-déc-11	2 840,00 €	
Rompus charges	31-déc-11	0,97 €	
Frais bancaires	31-déc-11	144,00 €	5 502,36 €

ASSURANCE ET IMPÔTS

Assurance pavillon	11-juin-11	180,93 €	
Assurance R.C.	11-sept-11	252,87 €	
Taxes foncières	27-oct-11	844,00 €	1 277,80 €

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Fourniture jardinage	11-févr-11	415,33 €	
Carburant	16-févr-11	26,00 €	
Outillage	27-févr-11	251,04 €	
Outillage	12-mars-11	91,48 €	
Réfection clôture pavillon loué	17-mars-11	250,00 €	
Maintenance extincteurs	27-mars-11	81,61 €	
Carburant	17-avr-11	28,00 €	
Réfection lampadaires	04-sept-11	6 341,39 €	
Réfection lampadaire centre	04-sept-11	740,08 €	
Carburant	21-sept-11	27,00 €	
Plantations	10-oct-11	218,60 €	
Dégorgement colecteur placette Châtaigniers	15-nov-11	335,00 €	
Enrobé à froid	02-déc-11	81,85 €	
Ampoules	13-déc-11	213,61 €	
Carburant	14-déc-11	27,00 €	9 127,99 €

LOYERS

Loyers perçus	31-déc-11	-10 106,00 €	-10 106,00 €
---------------	-----------	--------------	---------------------

INTERÊTS LIVRET A

Intérêts Caisse d'Epargne	31-déc-11	-803,76 €	-803,76 €
---------------------------	-----------	-----------	------------------

PRODUITS DIVERS

Remboursement frais huissier dossier LAMI	31-déc-11	-2 830,00 €	
Frais de relances	31-déc-11	-250,00 €	
Questionnaires notaires	31-déc-09	-400,00 €	-3 480,00 €

TOTAL CHARGES COURANTES A REPARTIR

42 907,17 €

TELEDISTRIBUTION

NUMERICABLE	05-févr-11	2 756,01 €	2 756,01 €
-------------	------------	------------	-------------------

TOTAL A REPARTIR SUR 265 PAVILLONS :

45 663,18 €

Total annuel des charges 2011	4 pièces	159,94 €	
Total annuel des charges 2011	5 pièces	181,30 €	
Total mensuel des charges 2011	4 pièces		13,33 €
Total mensuel des charges 2011	5 pièces		15,11 €

[Signature]



Visitez le site de la résidence sur :

asllacerisaie.canalblog.com

01.39.74.35.05 ou 06.66.32.54.00

Réf. :1283-12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 14 JUIN 2012

Le 14 juin 2012, de 20h30 à 22h, s'est tenue au Local Commun Résidentiel (L.C.R.) la réunion des syndicats élus lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012 pour nommer le (la) président(e), le (la) vice-président(e), le (la) secrétaire, le (la) trésorier(ère) et ce jusqu'à la prochaine réunion de bureau issue de l'assemblée générale ordinaire appelée au plus tard le 30 juin 2013.

Étaient présent(e)s ou représenté(e)s :

Mmes : Lebrasseur, Paolini-Crottier et Sabel.
MM. : Barbier, Ben Amor, Brohan, Burochin, Ghesquière et Marchand.

Les charges se répartissent comme suit :

Président	Pascal Ghesquière	3, placette des Amandiers	01.39.74.35.05 06.66.32.54.00
Vice-président	Éric Marchand	8, placette du Saute-Mouton	01.39.74.15.35
Secrétaire	Dominique Sabel	8, placette des Pruniers	06.08.88.82.71
Trésorière	Martine Lebrasseur	7, rue des Mouriets	01.39.70.99.27
Membre	Josiane Paoloni Crottier	3, placette des Châtaigniers	06.63.76.33.19
Membre	Régis Barbier	24, placette des Pommiers	07.78.95.37.99
Membre	Mahmoud Ben Amor	3, rue des Érables	06.18.47.10.52
Membre	Bernard Brohan	18, placette des Châtaigniers	06.24.78.45.53
Membre	Dominique Burochin	8, rue des Érables	01.39.74.94.87

Le président

P. Ghesquière

J. Paoloni Crottier

Le vice-président

E. Marchand

R. Barbier

La secrétaire

D. Sabel

M. Ben Amor

La trésorière

M. Lebrasseur

B. Brohan

D. Burochin